

ARRETE DE NOMINATION

Le Président de Sorbonne Université

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles R. 123-15, R. 123-16 et R. 123-21 ;
- Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et notamment son article 5 ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;
- Vu la nomination de M. Mathias GUILLOT- LE GOFF en tant que directeur adjoint de la logistique et de la maintenance de la faculté des Sciences et Ingénierie ;

ARRETE

Article 1

M. Mathias GUILLOT-LE GOFF est nommé responsable unique de sécurité de la faculté des Sciences et ingénierie sur le site Pierre et Marie Curie, sis 4 place Jussieu 75005 Paris, à compter du 15 février 2021.

Article 2

Le directeur général des services de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 15 février 2021

Le Président de Sorbonne Université

Jean CHAMBAZ

